

COMMUNE DE LUNERAY

-SERVICE ASSAINISSEMENT-

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le service assainissement de la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2017.

Le compte administratif 2017 du service assainissement a été voté le 13 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

A la clôture de l'exercice 2017, le compte administratif du service assainissement fait apparaître un résultat global de 1 187 724,70 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	+ 1 011 176,82 €
Excédent d'investissement cumulé :	+ 176 547,88 €
Restes à réaliser :	- 242 480,00 €

Résultat cumulé :	+ 945 244,70 €

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		930 182,12		322 009,01	0,00	1 252 191,13
Affectation du résultat		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	104 954,63	185 949,33	2 296 902,48	2 151 441,35	2 401 857,11	2 337 390,68
TOTAUX	104 954,63	1 116 131,45	2 296 902,48	2 473 450,36	2 401 857,11	3 589 581,81
Résultats de clôture		1 011 176,82	-176 547,88		-176 547,88	1 011 176,82
Restes à réaliser			848 290,00	605 810,00	848 290,00	605 810,00
TOTAUX CUMULES		1 011 176,82	671 742,12	605 810,00	671 742,12	1 616 986,82
RESULTATS DEFINITIFS		1 011 176,82	65 932,12			945 244,70

➤ La section d'exploitation :

Les recettes se sont élevées à 185 949,33 €.

Elles proviennent principalement de :

-la surtaxe assainissement pour 133 620,14 € (dont -11 990 € d'opérations de rattachement de produits). Cette recette est en hausse du fait d'une consommation d'eau plus importante cette année par les ménages.

-la prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau, pour 6 691,98 €. La nouvelle station d'épuration étant en construction, le système épuratoire n'est pas encore optimal ce qui génère un manque à gagner de l'ordre de 7 000 € au niveau de cette recette. Ce ne sera plus le cas une fois que la nouvelle station sera en fonctionnement.

-la participation pour le financement de l'assainissement collectif (2 branchements sur le réseau), pour 4 320 €.

-le remboursement de la part intérêts d'un emprunt contracté pour les 3 communes associées au projet de réhabilitation de la STEP : 7 417,90 €

Le reste des recettes d'exploitation provient d'opérations d'ordre budgétaire (amortissements pour 33 899,31 €).

Les dépenses se sont élevées à 104 954,63 €.

La gestion de la station d'épuration et du réseau d'assainissement des eaux usées ayant été déléguée à la société VEOLIA EAU par affermage, le principal poste de dépense en section d'exploitation est le remboursement des intérêts des emprunts en cours qui a été de 19 506,68 € en 2017 (- 1 266,17 € d'intérêts courus non échus).

Des travaux d'élagage sur le site de la station ont également été réalisés pour 4 968 € et l'inventaire détaillé du réseau d'assainissement a été mis à jour pour un coût de 3 480 €. S'ajoutent à cela 988,32 € de frais de dératisation et frais divers, 56 855 € d'opérations d'ordre budgétaire (amortissements) et 20 422,80 € de titres annulés (PVR irrécouvrable).

➤ La section d'investissement

Sur l'exercice 2017, 1 880 836,34 € de dépenses et 1 728 353,08 € de recettes ont été réalisées au titre du chantier de réhabilitation de la station d'épuration.

Les recettes se décomposent comme suit :

- subventions de l'Agence de l'Eau : 682 011,00 €
- subventions du Département : 230 012,86 €
- récupération de TVA : 313 570,47 €
- récupération des avances faites aux entreprises : 150 210,13 €
- avance à taux zéro de l'Agence de l'Eau : 341 098 €
- remboursement de la part en capital d'un emprunt contracté pour les 3 communes associées au projet : 11 450,62 €

Une étude technico-économique de la gestion du pluvial a été engagée (586,46 € de dépenses et 32 240 € d'acompte sur subvention).

47 921,90 € ont également été dépensées au titre du remboursement de la part en capital des emprunts et avances.

Des opérations d'ordre budgétaire ont par ailleurs été réalisées à hauteur de 367 557,78 € en dépenses et 390 848,27 € en recettes.

➤ Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Section d'exploitation :

- Recettes d'exploitation : 185 949,33 €
- Dépenses d'exploitation : 104 954,63 €

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : 2 151 441,35 €
- Dépenses d'investissement : 2 296 902,48 €

Principaux ratios

- a) *Dépenses réelles de fonctionnement / population* : 21 €
- b) *Produit des impositions directes/population* : /
- c) *Recettes réelles de fonctionnement / population* : 39 €
- d) *Etat de la dette*

Encours total des dettes bancaires au 31 décembre 2017 : 1 639 834,30 €

Soit une dette par habitant de : 730 €

Annuités 2017 en capital des dettes bancaires : 34 949,82 € (+ 12 972,08 € d'annuité d'avance de l'Agence de l'Eau)

Nouveaux emprunts contractés en 2017 : / €

Nouvelles avances versées par l'Agence de l'Eau en 2017 : 341 098 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCL, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Luneray, le 23 mars 2018

Le Maire,
Martial HAUGUEL

